

APHEC
Association d'intérêt général
Lycée Louis-le-Grand
123 rue Saint-Jacques
75005 Paris

COMMUNIQUÉ DE L'APHEC

Oui à la diversité sociale, non aux changements de règles à 7 mois des concours !

Les professeurs de classes préparatoires économiques et commerciales sont en première ligne pour accroître la diversité sociale de leur recrutement. Ils y sont fondamentalement attachés et ne ménagent pas leurs efforts pour augmenter la part des boursiers dans leurs classes. Nous saluons également la prise de conscience des grandes écoles qui s'engagent dans des politiques d'ouverture sociale, hélas freinées par la hausse continue et excessive des frais de scolarité.

En ce 6 septembre 2021, l'ESSEC annonce la mise en place d'une double barre d'admissibilité en faveur des boursiers, applicable dès le concours 2022. Or, jamais les principaux intéressés, élèves, professeurs et proviseurs n'ont été en amont directement et officiellement informés de cette décision. Ainsi, les élèves qui, cet été, ont décidé de refaire une seconde année (cuber) ou de ne pas le faire ont pris leur décision en ignorant cette expérimentation qui les concerne pourtant au premier chef. S'ils avaient été informés plus tôt, certains élèves boursiers qui ont choisi de ne pas cuber ou des non-boursiers qui ont accepté de refaire une année auraient pu prendre des décisions différentes. Pour eux, en ce 6 septembre, aucune marche arrière n'est plus possible et ils peuvent se sentir légitimement floués.

L'APHEC condamne donc fermement le caractère trop tardif de cette annonce.

Pourtant, dès le mois de juin 2021, notre association avait officiellement demandé à la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises de Management (CDEFM) d'annoncer d'éventuelles décisions concernant la diversité, au plus tard fin juillet, pour les raisons exposées ci-dessus. Il est inédit et inacceptable de modifier les règles d'un concours pour l'année scolaire en cours qu'il s'agisse des modes de recrutement ou des formats d'épreuves. Cela est aussi contraire à l'esprit de confiance du continuum CPGE — Grandes Écoles, progressivement construit depuis plusieurs années.

C'est pourquoi l'APHEC demande à l'ESSEC de ne pas renoncer à cette mesure, mais d'en reporter l'application au concours 2023. Nous appelons également les écoles qui s'apprêteraient à annoncer d'autres mesures dans les prochaines semaines à en réserver la mise en œuvre à la session 2023.